

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4.474.554,823 DT** et une valeur liquidative égale à **1,846 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 22,18 % de l'actif total au 31 décembre 2025 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** », a fourni une réponse le 10 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

À la date de rédaction du rapport, l'affaire est toujours en cours.

- 3- Le « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » détient des titres dans le capital de PGH, valorisés au 31 décembre 2025 pour un montant de 465 074,304 DT, soit 10,35 % de l'actif du fonds. Ce taux d'emploi dépasse le taux maximum de 10 % fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	3 482 009,100	2 672 692,641
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 482 009,100	2 672 692,641
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	996 575,662	667 983,222
a - Placements monétaires		0,000	0,000
b - Disponibilités		996 575,662	667 983,222
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	15 437,927	12 825,483
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		4 494 022,689	3 353 501,346
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	12 429,097	10 702,604
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	7 038,769	6 257,117
TOTAL PASSIFS		19 467,866	16 959,721
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	4 353 469,770	3 237 663,866
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	121 085,053	98 877,759
a - Résultat distribuable de l'exercice		120 330,877	98 882,093
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		754,176	-4,334
TOTAL ACTIF NET		4 474 554,823	3 336 541,625
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 494 022,689	3 353 501,346

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025 Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024 Au 31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	139 735,360	116 603,930
a- Dividendes		139 735,360	116 603,930
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	56 237,534	47 187,354
<u>Total des revenus des placements</u>		195 972,894	163 791,284
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-64 942,705	-54 404,898
REVENUS NET DES PLACEMENTS		131 030,189	109 386,386
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-10 699,312	-10 504,293
RESULTAT D'EXPLOITATION		120 330,877	98 882,093
Régularisation du Résultat d'exploitation		754,176	-4,334
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		121 085,053	98 877,759
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-754,176	4,334
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		808 544,860	304 848,754
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		77 709,679	-20 947,723
Frais de négociation des titres		-914,158	-840,429
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 005 671,258	381 942,695

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	1 005 671,258	381 942,695
a - Résultat d'exploitation	120 330,877	98 882,093
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	808 544,860	304 848,754
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	77 709,679	-20 947,723
d - Frais de négociation de titres	-914,158	-840,429
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	132 341,940	7 812,793
a- Souscriptions	1 620 329,784	9 967,72
Capital	986 417,976	7 918,408
Régularisation des sommes non distribuables	316 924,766	-77,020
Régularisation des sommes distribuables	315 380,446	2 126,331
Droits d'entrée	1 606,596	0,000
b- Rachats	-1 487 987,844	-2 154,926
Capital	-906 615,979	-1 770,687
Régularisation des sommes non distribuables	-291 617,424	89,697
Régularisation des sommes distribuables	-289 754,441	-473,936
Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 138 013,198	389 755,488
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	3 336 541,625	2 946 786,137
b - En fin de l'exercice	4 474 554,823	3 336 541,625
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	2 344 048,319	2 337 900,598
b - En fin de l'exercice	2 423 850,316	2 344 048,319
VALEUR LIQUIDATIVE	1,846	1,423
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	29,726%	12,937%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » est un fonds commun de placement de catégorie Actions, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE. Le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées,
- À hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » et aussi l'agrément pour le changement de la catégorie du « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » du FCP Mixte à FCP Actions.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

6.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus

ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 3 482 009,100 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'actif net
	a- Action, droits rattachés et valeurs assimilées				
	Actions				
TN0002300358	AIRLIQUIDE	219	15 565,000	32 860,950	0,734%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	55 090	334 947,200	362 216,750	8,095%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	4 887	283 556,301	276 115,500	6,171%
TN0004700100	ATL	28 968	112 051,640	176 704,800	3,949%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	801	16 775,000	23 429,250	0,524%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	12 433	23 142,790	23 249,710	0,520%
TN0007550015	CITY CARS	10 557	121 255,267	207 888,444	4,646%
TN0007670011	DELICE HOLDING	34 864	239 796,567	448 490,496	10,023%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	827	9 258,905	12 458,755	0,278%
TN0007510019	LANDOR	5 439	39 565,693	80 306,835	1,795%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	27 773	187 097,252	243 152,615	5,434%
TN0005700018	PGH	25 364	199 673,448	465 074,304	10,394%
TN0007610017	SAH	32 229	241 732,924	444 889,116	9,943%
TN0006530018	SOTETEL	4 769	18 516,340	24 717,727	0,552%
TN0006560015	SOTUVER	22 790	124 014,551	314 752,690	7,034%
TN0001400704	SPDIT	9 730	101 586,960	123 016,390	2,749%
TNF8FC5GRVG9	TELNET HOLDING	6 110	44 282,060	41 645,760	0,931%
TN0007270010	TPR	15 748	81 797,896	181 039,008	4,046%
	TOTAL		2 194 615,794	3 482 009,100	77,818%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2025 à 2 194 615,794 DT contre 2 193 844,195 DT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 771,599 DT. Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	93 975,410
Total	93 975,410

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	93 203,811	170 913,490	0,000	77 709,679
Total	93 203,811	170 913,490	0,000	77 709,679

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 996 575,662 DT contre 667 983,222 DT en 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Disponibilités		
Avoirs en banque	892 153,979	650 479,144
Sommes à l'encaissement	104 421,683	17 504,078
Total	996 575,662	667 983,222

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 15 437,927 DT contre 12 825,483 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts courus sur avoirs bancaires	15 437,927	12 825,483
Total	15 437,927	12 825,483

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 12 429,097 DT contre 10 702,604 DT au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	6 479,097	4 752,604
Rémunération du dépositaire à payer	5 950,000	5 950,000
Total	12 429,097	10 702,604

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 7 038,769 DT contre 6 257,117 DT au 31.12.2024, elle se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires Commissaire aux comptes à payer	5 538,566	4 985,953
Redevance CMF à payer	436,741	321,240
Retenue à la source à payer	863,462	749,924
Publication	200,000	200,000
Total	7 038,769	6 257,117

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2025	
Montant en Nominal	2 344 048,319
Nombre de parts	2 344 048,319
Nombre de porteurs de parts	4
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	986 417,976
Nombre de parts	986 417,976
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	906 615,979
Nombre de parts	906 615,979
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal (2)	2 423 850,316
Nombre de parts (1)	2 423 850,316
Nombre de porteurs de parts	4

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 4 353 469,770 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	3 237 663,866	3 237 663,866
Souscription de l'exercice	986 417,976	986 417,976
Rachat de l'exercice	-906 615,979	-906 615,979
Résultat 2024 capitalisé	98 877,759	98 877,759
Régularisation du résultat 2024 capitalisé	24 871,829	24 871,829
Régularisation des Sommes non Distribuables	25 307,342	25 307,342
Droits d'entrée	1 606,596	1 606,596
Autres Mouvements	885 340,381	1 006 425,434
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	808 544,860	808 544,860
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	77 709,679	77 709,679
Frais de négociation des titres	-914,158	-914,158
Sommes distribuables de l'exercice		121 085,053
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2025	4 353 469,770	4 474 554,823

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 121 085,053 DT contre 98 877,759 DT au 31 Décembre 2024 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	120 330,877	98 882,093
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	754,176	-4,334
Total	121 085,053	98 877,759

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 139 735,360 DT contre 116 603,930 DT au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes	139 735,360	116 603,930
Total	139 735,360	116 603,930

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 56 237,534 DT contre 47 187,354 DT au 31.12.2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Intérêts sur avoirs bancaires	56 237,534	47 187,354
Total	56 237,534	47 187,354

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 64 942,705 DT contre 54 404,898 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	58 992,705	46 033,819
Rémunération du dépositaire	5 950,000	8 371,079
Total	64 942,705	54 404,898

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 10 699,312 DT contre 10 504,293 DT au 31.12.2024, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	6 485,873	5 886,169
Redevance CMF	3 976,583	3 111,593
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	2,856	2,856
Déclaration FATCA	0,000	1 190,000
Impôts et taxes	34,000	113,675
Total	10 699,312	10 504,293

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	0,081	0,070	0,060	0,046	0,045
Charges de gestion des placements	-0,027	-0,023	-0,020	-0,018	-0,022
Revenus nets des placements	0,054	0,047	0,040	0,028	0,023
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation (1)	0,050	0,042	0,035	0,024	0,020
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,004	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,050	0,042	0,036	0,028	0,020
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	-0,004	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,334	0,130	-0,073	-0,066	0,046
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,032	-0,009	0,048	0,003	-0,003
Frais de négociation de titres	0,366	0,000	-0,001	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,365	0,121	-0,026	-0,063	0,042
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,415	0,164	0,009	-0,046	0,062
Droits d'Entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,415	0,121	-0,026	-0,063	0,042
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,001	-0,010	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,415	0,121	-0,025	-0,073	0,042
Valeur liquidative	1,846	1,423	1,260	1,249	1,294
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,63%	1,75%	1,61%	1,65%	1,67%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,34%	-0,34%	-0,31%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,03%	3,18%	2,79%	2,17%	1,53%
Actif net moyen	3 973 907	3 110 641	2 967 707	2 890 977	2 941 026

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS moyennant une commission de gestion de 1,25% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.